



DELIBERATION N°	2023.04.13/55
CLASSIFICATION	8.4

Nb de membres en exercice : 64

Nb de membres présents : 45

Nb de membres votants : 54

(dont 9 pouvoirs)

Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 6 avril 2023, et sous la Présidence de Monsieur Roger LITAUDON, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Patrick AUBEL, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Bernard BOURACHOT, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Alain DECERLE, Arnaud DELIGEARD, Eliane DERIOT, Geneviève DESVIGNE, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Roseline GOURDON, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Jean-Louis MARQUANT, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Louis PERICHON, André PIESSE, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Odile REVERET, Marlène SANTOS, Maria SCHNEIDER, Blandine SOCHET, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE,

Les conseillers suppléants : Catherine CORTI représentant Odile FRANCHISSEUR, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Ludovic GOGUE représentant Christophe RONGET

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Aline BONNEAU à Guy FRAISE, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Jean-Louis GUINATIER à Alain VERNISSE, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Jean-Noël MONIER à Roger LITAUDON, Isabelle MOULIN à Patrick AUBEL, Aude PARRET BONMARTIN à François ATHAYNE, Annie-France POUGET à Michel BRUNNER, Laurent TALON à Henri PUJOS

Absents : Pascal BAUDELLOT, Marie-Agnès BONIN, Hervé CHOMET, Jean-Luc COLLIN, Annie DEBORBE, Jean-Michel GILLARDIN, Françoise LACAUX, Sylvain NAFFETAS, Yves NOEL, Monique SEROUX

Secrétaire de séance : Jean-Louis MARQUANT

N°55 – ADMINISTRATION GENERALE – Urbanisme – PLUi – Comité de Pilotage - Modification du nombre de représentants d'élus communautaires et désignation des membres

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, et L.153-1 et suivants et R.151-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5216-5 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°2020.12.07/129 du 7 décembre 2020 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle du territoire intercommunal,

Vu la délibération n°2021.04.15/65 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a adopté la définition des objectifs et des modalités de concertation relatifs au PLUi,

Vu la délibération n°2021.04.15/66 du 15 avril 2021 par laquelle le conseil communautaire a validé les modalités de collaboration, avec les communes membres dont la création d'un comité de pilotage,

Considérant qu'il convient de modifier le nombre de représentants au comité de pilotage pour représenter au mieux les communes du territoire communautaire,

Il est exposé :

Pour lancer le projet d'élaboration du PLUi, il est nécessaire de composer un COPIL chargé du suivi de l'élaboration de ce document.

DELIBERATION N°	2023.04.13/55
CLASSIFICATION	8.4

Afin d'avoir une représentation équilibrée et cohérente du territoire, ce COPIL présidé par le Président de la Communauté de communes sera composé comme suit :

- 4 représentants pour les 11 communes suivantes : Avrilly, Châtel Perron, Chavroches, Loddes, Le Bouchaud, Lenax, Liernolles, Mercy, Neuilly en Donjon, Saint Voir et Varennes sur Tèche
- 7 représentants pour les 19 communes suivantes : Boucé, Cindré, Créchy, Langy, Le Pin, Luneau, Montaigu en Forez, Montaigu le Blin, Montcombroux les Mines, Monétay sur Loire, Saint Didier en Donjon, Saint Félix, Saint Gérard le Vaux, Saint Léger sur Vouzance, Saint Pourçain sur Besbre, Sanssat, Sorbier, Thionne et Trezelles,
- 5 représentants pour les 9 communes suivantes : Jaligny sur Besbre, Montoldre, Pierrefitte sur Loire, Rongères, Saint Gérard le Puy, Saint Léon, Saligny sur Roudon, Tréteau et Vaumas,
- 1 représentant pour chaque commune supérieure à 1 000 habitants soit Beaulon, Diou, Dompierre sur Besbre, Le Donjon et Varennes sur Allier.

Il est proposé au conseil communautaire de nommer les représentants de la Communauté de communes, ci-dessous :

Président	LITAUDON Roger	Communauté de communes
Communes de moins de 250 habitants.	CARIGNANT Solène	AVRILLY
	SCHNEIDER Maria	CHATELPERRON
	BOURACHOT Bernard	NEUILLY EN DONJON
	BERRAT Gilles	VARENNES SUR TECHE
Communes 251 habitants à 500 habitants	GOUDON Roseline	BOUCE
	CORTI Catherine	SAINT FELIX
	BONNET Christian	SAINT GERAND DE VAUX
	RAJAUD Michel	SAINT LEGER/VOUZANCE
	MARIDET Fabrice	SAINT POUCAIN SUR BESBRE
	PUJOS Henri	SORBIER
	VERNISSE Alain	TREZELLES
Communes de 501 à 1 000 habitants.	DEBORBE Annie	JALIGNY SUR BESBRE
	THEVENOUX Pascal	PIERREFITTE SUR LOIRE
	MAITRE Michel	RONGERES
	CADORET Xavier	SAINT GERAND LE PUY
	DESBOUIS Serge	TRETEAU
Communes de plus de 1 000 habitants	LOGNON Alain	BEAULON
	SENNEPIN Lucien	DIOU
	BRUNNER Michel	DOMPIERRE SUR BESBRE
	LABBE Guy	LE DONJON
	MARTINET SCHIRCH Christelle	VARENNES SUR ALLIER

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de modifier la délibération n°2021.04.15/66 du 15 avril 2021 et de créer un comité de pilotage composé de 21 élus communautaires, de techniciens de l'EPCI et des personnes publiques associées,
- de nommer les représentants de la Communauté de communes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée par voie électronique le
Déposée par voie électronique en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

